

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2011016

Signataire : RK/FB

OBJET : Tarifs des centres de loisirs maternels et du nouveau centre de loisirs élémentaires Maria Casares pour l'année 2011/2012

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 098 du 7 avril 2011 approuvant les nouveaux tarifs pour l'année 2011/2012 des restaurants scolaires et goûters,

Vu la convention de fonctionnement entre la ville d'Aubervilliers et la ville de Saint-Denis ayant pour objet de définir les modalités de gestion scolaire et périscolaire du groupe scolaire intercommunal, dont l'école élémentaire est dénommée Maria Casarès et l'école maternelle Robert Doisneau,

Vu la délibération du 15 juillet 2010 adoptant les tarifs des centres de loisirs maternels pour l'année 2010/2011,

Vu le budget communal,

Considérant que les enfants d'âge élémentaire domiciliés sur la ville d'Aubervilliers doivent bénéficier des mêmes tarifs de centre de loisirs,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ADOpte : les tarifs des participations familiales aux activités de garderies maternelles du matin, des soirées, des mercredis et vacances du centre de loisirs maternel et du centre de loisirs élémentaire Maria Casarès comme suit à compter du 5 septembre 2011.

TRANCHE	QUOTIENTS	Tarifs 2011/2012 SOIR	Tarifs 2011/2012 JOURNEE	Tarifs 2011/2012 SOIR	Tarifs 2011/2012 ½ JOURNEE	Tarifs 2011/2012 JOURNEE
A	0 à 105.00 €	0.24	0.66	1.00	0.50	1.00
B	105.01 à 150.00 €	0.39	1.18	1.00	0.65	1.30
C	150.01 à 200.00 €	0.58	1.74	1.00	0.90	1.80
D	200.01 à 275.00 €	0.80	2.10	1.00	1.05	2.10
E	275.01 à 350.00 €	0.91	2.48	1.00	1.25	2.50
F	350.01 à 460.00 €	1.07	2.86	1.00	1.45	2.90
G	460.01 à 610.00 €	1.17	3.24	1.00	1.70	3.40
H	610.01 à 760.00 €	1.36	3.78	1.00	1.85	3.70
I	760.01 à 920.00 €	1.42	3.98	1.00	1.95	3.90
J	920.01 et plus	1.58	4.38	1.00	2.10	4.20
G bis	Tarifs sans ressources	1.17	3.24	1.00	1.70	3.40
K	Extérieurs et familles n'ayant pas présenté leurs justificatifs de revenus	1.58	4.38	1.00	2.10	4.20

ADOPTE : les tarifs forfaitaires pour l'accueil du matin

	TARIFS 2011/2012	TARIFS 2010/2011
ACCUEIL A LA SEMAINE	9.40 EUROS	9.20 EUROS
ACCUEIL AU MOIS	25.50 EUROS	25.00 EUROS
ACCUEIL EXCEPTIONNEL A LA JOURNEE	4.00 EUROS	3.90 EUROS

Cas particuliers

- La situation des familles se présentant sans justificatifs de revenus sera classée d'office dans la tranche de quotient G bis.
- Lorsque des groupes d'enfants extérieurs à Aubervilliers seront occasionnellement accueillis au centre de loisirs maternel, le tarif maximum K leur sera appliqué comme pour les familles ne venant pas faire calculer leur tarif
- Familles sans ressources : application d'un tarif forfaitaire de 1.17€ pour les goûters et de 3.24€ pour les mercredis et vacances révisable en commission sociale.
- Enfants extérieurs aux écoles d'Aubervilliers : application du plein tarif de 4.38€.
- La prestation offerte aux enfants qui bénéficient d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) sera facturée 1 jour sur 2 pour les repas et les goûters.

IMPUTE la recette au budget communal au 407 – 7067 (407 – 7067-421)

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué